PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Le conseiller Jason Nadeau est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne l'anniversaire du mois d'octobre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 et 20 septembre 2022
- 4. Adoption des états financiers 2021
 - 4.1 Mandat auditeur 2022
- 5. Suivi des dossiers
- 6. Lecture de la correspondance
- 7. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le 5^e rang sud, 6^e rang nord et 7^e rang nord dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet-Projets particuliers d'amélioration
- 8. Salle et période de questions
- 9. Étude et adoption des comptes
 - état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice financier précédent
- 10. Compte-rendu des comités
- 11. Questions diverses
- 12. Levée de la séance

2022-10-4261

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 20 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

> PROCÈS VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

2022-10-4262

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 septembre 2022 soit accepté.

> PROCÈS VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

2022-10-4263

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022 soit accepté.

4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

2022-10-4264

Monsieur le maire dépose le rapport financier 2021 consolidé. Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2021 déposé. Celui-ci a généré des revenus de 1 458 510 \$, des dépenses de 1 450 878 \$, du remboursement de la dette de 29 995 \$. De plus, la Municipalité a investi 84 066\$, à même son budget de fonctionnement, pour des immobilisations totalisant 191 515 \$.

4.1 Mandat d'auditeur 2022

2022-10-4265

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité que Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé auditeur pour la vérification 2022.

5. ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL BEAUCE-AMIANTE

2022-10-4266

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget équilibré de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante pour l'année 2023 faisant état de revenus et dépenses de 41 372 \$.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi

7. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Autorisation à la 5^e brigade mécanisée du Canada pour l'utilisation de certaines de nos routes, secteurs et infrastructures publiques pour leur exercice militaire du 16 au 27 janvier 2023

2022-10-4267

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser la 5^e brigade mécanisée du Canada d'utiliser certaines de nos routes, secteurs et infrastructures publiques pour leur exercice militaire qui de déroulera du 16 au 27 janvier 2023.

> Embauche d'un nouveau pompier

ATTENDU QUE dans l'entente intermunicipale service de sécurité incendie, les pompiers peuvent être choisis dans l'une ou l'autre municipalité, pourvu qu'ils satisfassent à toutes les exigences de leur poste et répondent aux exigences suivantes :

- Que sa candidature soit recommandée par le directeur de sécurité incendie;
- Qu'il s'engage à signer un contrat;
- Qu'il s'engage à suivre la formation obligatoire par la loi.

2022-10-4268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du SSI et d'embaucher Monsieur Hugo Poulin à titre de pompier volontaire pour le Service incendie d'East Broughton et de Sacré-Cœurde-Jésus.

> Bilan incendie du mois de septembre.

M. le maire fait lecture du bilan incendie du mois de septembre 2022.

> Achat de 2 pneus pour la pépine

2022-10-4269

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le responsable des travaux publics d'effectuer l'achat de deux (2) pneus pour mettre à l'avant de la pépine au coût de 561,37 \$ chacun plus taxes.

> Formation pour la conduite d'une niveleuse

L'information concernant la formation pour la conduite d'une niveleuse a été transmise aux membres du conseil municipal. Cette dépense sera à prévoir dans le prochain budget.

Marché de Noël 2022

2022-10-4270

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 75\$ au Comité du Marché de Noël 2022.

Il est aussi résolu que la municipalité fournira les articles de signalisation en sa possession. Les membres du conseil recommandent de les informer qu'une signalisation plus adéquate doit être faite afin de prévenir les inconvénients survenus l'an passé et de voir à prendre les mesures requises pour la bonne marche de la circulation. Que des personnes soient présentes au début du 8^e rang Nord ainsi qu'à l'intersection de la Vieille Route afin de diriger la circulation et celle-ci doit se faire en sens unique soit du 8^e rang Nord en direction de la Vieille Route. Il leur est aussi demandé d'informer les visiteurs de ne pas stationner leurs véhicules près des entrées privées.

> Cellulaires

2022-10-4271

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale de procéder à l'achat d'un nouveau cellulaire pour le 2^e employé des travaux publics au coût de 87\$ pour un contrat de 3 ans à 16,50 \$ / mois.

Résolution autorisant l'acceptation des directives de changement

ATTENDU QUE DG3A Architectes présente aux conseils municipaux d'East-Broughton et de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus trois demandes de changement (DDC-A-01 DDC-A-02 et DDC-M-01) en regard des travaux de construction de la nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE ces demandes visent la modification de certains travaux et matériaux ainsi qu'un rajustement de prix à l'égard de certains travaux;

ATTENDU QUE DG3A Architectes recommande aux municipalités de les accepter considérant les circonstances particulières entourant l'octroi et l'exécution du présent contrat de construction;

ATTENDU QUE ces demandes de changements, si elles sont acceptées, entraîneront globalement des coûts supplémentaires de 251 997.20 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'il s'agit d'un chantier de 4 228 951.13\$ taxes incluses dont l'ouverture des soumissions a eu lieu en septembre 2021;

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre l'entrepreneur et les municipalités contient une clause de rajustement de prix permettant de tels changements en cours d'exécution;

ATTENDU QUE ces demandes de changement sont justifiées;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de les autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les demandes de changement (DDC-A-01 DDC-A-02 et DDC-M-01) présentées par DG3A Architectes et d'autoriser leur mise en application.

Résolution de délégation à Daniel Lapointe pour dépenses urgentes inférieures à 5 000\$

ATTENDU QU'en cours d'exécution des travaux de construction de la caserne de pompiers il est probable que surviennent des événements ou conditions qui obligent l'ingénieur conseil à prendre sur le champ des décisions pouvant générer des dépenses imprévues;

2022-10-4272

ATTENDU QU'à cet égard il est souhaitable que l'ingénieur conseil puisse jouir d'une petite marge de manœuvre;

2022-10-4273

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

QUE le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise Monsieur Daniel Lapointe, ingénieur, à engager, en cas d'urgence, des dépenses n'excédant pas 5 000 \$ sans avoir au préalable obtenu l'aval du conseil et/ou des autorités compétentes de la Municipalité;

QUE toute dépense ainsi autorisée soit portée à l'attention du conseil et des gestionnaires de la municipalité dans les plus brefs délais.

 Résolution acceptant les services de la firme Akonovia pour la modélisation énergétique

ATTENDU la nécessité de procéder à une modélisation énergétique de la nouvelle caserne incendie afin de prouver la conformité du bâtiment au CNÉB 2015 Québec, conformément aux exigences du Gouvernement du Québec.

ATTENDU QUE c'est la firme DG3A Architectes qui a réalisé les plans de ladite caserne et assure le suivi du chantier, celle-ci nous propose l'offre qu'elle a reçue d'Akonovia afin de réaliser cette simulation de performance énergétique;

2022-10-4274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que les services de la firme Akonovia soient retenus pour réaliser la simulation énergétique de la nouvelle caserne de pompiers, le tout pour un total de 9 700 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée chez DG3A Architectes le 4 octobre 2022.

 Résolution acceptant la demande de paiement #1 du Groupe Excel pour les travaux exécutés à ce jour

ATTENDU QUE les travaux de la future caserne incendie sont débutés;

ATTENDU QUE Groupe Excel a présenté une demande de paiement au montant de 346 376,56 \$ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées à ce jour;

2022-10-4275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la facture # 126 en date du 1^{er} octobre 2022 au montant de 346 376,56 \$ suite à l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.

Résolution acceptant l'offre de service de la firme
Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'East Broughton a procédé par appel d'offres afin de faire un contrôle qualitatif de matériaux de la nouvelle caserne de pompiers.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour effectuer cette étude sois la firme Englobe au coût de 13 042,60 \$ ainsi que de la firme Nvira au coût de 24 039,00 \$, tous deux avant les taxes applicables.

2022-10-4276

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que les services de la firme Englobe soient retenus pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux de la nouvelle caserne incendie, au montant de 13 042,60 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée le 29 août 2022.

8. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION RÉALISÉS DANS LE 5^E RANG SUD, 6^E RANG NORD ET 7^E RANG NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

2022-10-4277

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de Sacré-Cœur-de-Jésus approuve les dépenses d'un montant de 52 121\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

9. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

10. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de Septembre 2022.

Salaire du mois de Septembre 2022 16 440,68 \$

Comptes à payer

C2200131 à C2200143	10 583,73 \$
P2200211 à P2200238	792 511,70 \$
L2200101 à L2200109	10 202,50 \$

2022-10-4278

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

 État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice financier précédent

L'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et précédent est remis à chaque élu.

11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

> Bibliothèque «La Bouquinerie»

Le conseiller François Paré nous donne un compte-rendu de la réunion de la bibliothèque.

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question à cet item.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-4279

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)	(Signé)
Guy Roy	Sylvie Mercier
Maire	Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœurde-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2022-10-4269, 4270, 4271, 4272, 4274, 4275, 4276, 4277 et 4278.